

## Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

### Peut-on circuler à l'étranger avec une carte grise barrée ?

**En général**, si la carte grise est **barrée**, vous ne pouvez **pas** conduire le véhicule **à l'étranger**.

Si vous souhaitez immatriculer un véhicule acheté en France pour **l'exporter**, vérifiez auprès de l'**ambassade ou consulat** du pays concerné que vous pouvez circuler avec la carte grise barrée.

### Où s'adresser ?

Ambassade ou consulat étranger en France

Si vous avez un , il permet de circuler **en France uniquement**, et cela pendant **1 mois** dans l'attente de la réception de la carte grise définitive.

Si vous avez un CPI WW, il permet de circuler à l'étranger. Toutefois, la validité internationale d'un CPI WW français reste soumise à l'**accord du pays** dans lequel vous allez circuler. Renseignez-vous auprès de l'ambassade ou de la douane du pays concerné.

### Carte grise (certificat d'immatriculation)

#### Vendre (ou donner) un véhicule

Démarches à accomplir

Obtenir un certificat de non gage

#### Immatriculer un véhicule

Immatriculer un véhicule neuf

Immatriculer un véhicule d'occasion

Immatriculer un tracteur ou un véhicule agricole

Hériter d'un véhicule

Demander un duplicata suite à une perte, un vol ou une détérioration

#### Titulaire du certificat et modification de sa situation

Titulaire et cotitulaire de la carte grise

Changement d'adresse

Ajouter une autre personne sur sa carte grise

Retirer une personne sur la carte grise

Changement du nom du titulaire

#### Modifications du véhicule

Véhicule retiré de la circulation

Véhicule accidenté

Véhicule transformé

Véhicule à détruire

#### Plaques d'immatriculation

Caractéristiques

Vol

Usurpation

**Où s'informer ?**

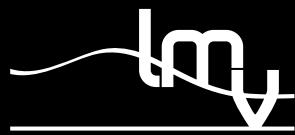
- Ambassade ou consulat étranger en France

#### Textes de référence

- Code de la route : article R322-3
- Circulation en France avec un certificat provisoire d'immatriculation
- Arrêté du 9 février 2009 relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules



AGGLOMÉRATION



AGGLOMÉRATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon

Tél. : 04 90 78 82 30



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=F116>